

Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°131 du 26 juillet 2012

[Avocats/Institutions représentatives] Evénement

Rentrée solennelle du barreau de Marseille : un barreau entre tradition et modernité

N° Lexbase: N3210BT3



par La rédaction

Le 29 juin 2012 s'est déroulée, au Silo, la rentrée solennelle du barreau de Marseille ; l'occasion pour le Bâtonnier Jérôme Gavaudan et son Dauphin Erick Campana d'accueillir leurs prestigieux invités. Face à un parterre de personnalités, dont Christian Charrière-Bournazel Président du Conseil national des barreaux, Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris et Jean-Luc Forget Président de la Conférence des Bâtonniers, le Bâtonnier Jérôme Gavaudan a rappelé les points marquants de l'année écoulée et plus particulièrement l'accélération des réformes auxquelles son barreau a dû faire face. Partenaires de cet événement, les éditions Lexbase vous proposent de revenir sur le discours du Bâtonnier Gavaudan.

"Mesdames, Messieurs,

Le cours de la vie est si rapide que nous prenons en réalité assez peu de temps pour nous poser, et jeter un regard en arrière.

Pour autant, il convient de le faire :

car il nous faut savoir ce que nous avons accompli,

ce que nous sommes en train d'accomplir,

et envisager avec force et sérénité l'avenir que nous devons bâtir.

Il faut bien le reconnaître, nous avons vécu, ces derniers mois, une folle accélération des réformes auxquelles le Barreau a su faire face :

— la mise en place du nouveau régime de la garde à vue,

— la réforme de l'hospitalisation sous contrainte,

— l'intégration des avoués et la postulation par voie électronique devant la cour d'appel.

Tout cela a mobilisé énormément d'énergie, et une fois de plus, l'ensemble de la famille judiciaire a su faire face à ces défis qui, trop souvent, ont été lancés dans la précipitation.

Mais nous avons également su mettre en place les outils qui nous permettent de conquérir de nouveaux champs d'activité, des outils modernes, qui consacrent l'avocat comme l'homme de l'art, capable de mieux sécuriser les relations juridiques et économiques :

— l'acte d'avocat pour lequel nous nous sommes tant battus,

— la procédure participative, qui rappelle avec force que les avocats sont d'abord les femmes et les hommes de la solution négociée,

— la possibilité de détenir un mandat à titre accessoire dans le cadre d'une transaction immobilière,

— l'avocat tiers de confiance en matière fiscale.

Ces exemples constituent autant d'avancées importantes.

L'avocat est replacé au centre de la relation contractuelle et des préoccupations des citoyens et des entreprises.

Il faudra aller encore plus loin, et valoriser le rôle de l'avocat notamment dans les modes de règlement alternatif des conflits.

Félicitons nous encore, du travail accompli afin de moderniser nos outils informatiques, les développements futurs du e-barreau auxquels nous travaillons, offrent des perspectives formidables au profit de la profession.

Ces avancées significatives sont le fruit de larges progrès dans notre organisation collective.

La disparition d'un échelon local de représentation des avocats est rejetée par la profession.

Nous le disons les uns et les autres, inlassablement, là où il y a un Président de tribunal de grande instance, un Procureur de la République, il doit y avoir un Bâtonnier.

Pour autant, nous avons besoin d'une représentation nationale forte.

Certes, les marges de progression sont importantes, mais il faut se féliciter du rapprochement, dans un esprit de travail constructif, de la Conférence des Bâtonniers, du Conseil national des barreaux et du barreau de Paris.

Monsieur Christian Charrière-Bournazel, Président du Conseil national des barreaux, Monsieur Jean-Luc Forget, Président de la Conférence des Bâtonniers, Vice-Président du Conseil national des barreaux, Madame Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier de Paris, Vice-Présidente du Conseil national des barreaux, votre présence à Marseille aujourd'hui et la tenue, demain, d'un bureau commun de la Conférence des Bâtonniers et du Conseil national des barreaux, au sein de notre Maison de l'Avocat, sont des signes forts donnés à l'ensemble de la profession, de la volonté des instances nationales de progresser ensemble.

Voilà la profession que nous aimons, voilà la profession qui se bâtit dans la diversité, s'organise, va de l'avant, se dynamise et, dès lors, prospère.

Nous ne cherchons pas à valoriser l'avocat uniquement parce que c'est la plus belle profession du monde, nous cherchons le bien commun, parce que le droit fonde la démocratie, parce que la robe de l'avocat est le rempart contre toutes les injustices, et leur savoir-faire un atout essentiel du développement d'une société apaisée.

Et ces avancées dont je parle, nous les avons obtenues dans le respect de nos grands principes et de nos traditions.

Il n'y a pas d'avenir dans la profession d'avocat sans respect de notre déontologie.

Voilà pourquoi, nous nous opposons fermement à une déréglementation aveugle.

Notre profession réglementée assure et assume un rôle social éminent en matière de respect de droit de la défense, d'accès au droit des plus démunis, et de sécurisation des relations contractuelles.

Comment enfin ne pas être optimiste devant la qualité du Jeune barreau qui, chaque année, rejoint nos rangs.

Comment ne pas se réjouir de tous ces jeunes avocats qui ont participé au concours de la Conférence du Jeune barreau et dont les premiers lauréats vont prendre la parole dans quelques instants.

Chers Jeunes, vous êtes l'avenir de notre profession, vous êtes attachés à votre robe, à votre déontologie, vous êtes attachés à votre Ordre à ceux qui vous représentent. Profitez de ce beau métier, si difficile, ne vous découragez jamais, consacrez-vous avec passion à votre activité et consacrez aussi du temps à l'intérêt collectif, développez vos talents et faites-en profiter les autres et surtout, sachez rester libres.

Avec le conseil de l'Ordre, les anciens Bâtonniers et le Bâtonnier désigné, j'ai souhaité que le barreau de Marseille rayonne dans les secteurs de la vie en société, et qu'il soit un acteur du développement de la cité phocéenne.

J'ai souvenir de moments d'émotion lors de l'accueil de l'artiste résidant à la Maison de l'Avocat, dans le cadre des ateliers de la Méditerranée, Marseille-Provence capitale européenne de la Culture, de la passion soulevée à l'occasion de la reconstitution du procès de Gaston Crémieux, de la voix de notre barreau, portée avec ferveur au cours du forum mondial de l'eau, organisé à Marseille à la fin de l'hiver dernier, de la qualité des travaux lors de colloques scientifiques et d'actualité au sein de la Maison de l'Avocat que j'ai souhaité ouverte à tous les débats de société, juridiques et culturels.

J'ai souhaité que le barreau de Marseille démontre qu'en tout domaine, un dialogue fructueux est toujours possible.

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Monsieur le Procureur de la République, nous avons justement entretenu un dialogue permanent.

Dialoguer, ce n'est pas renoncer à ce que l'on est, ce n'est pas renoncer à ce que l'on doit.

Dialoguer, ce n'est pas être complaisant, car du dialogue naît la solution, et je crois pouvoir dire que nous l'avons vérifié tout au long de ces derniers mois.

Et nous continuerons ainsi.

Madame et Monsieur les premiers Lauréats, il y 20 ans, presque jour pour jour, à ce même pupitre, mais à votre place, j'allais discourir sur un sujet très grave : devons-nous célébrer le 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique ? !

Je suis convaincu que mon discours aura passionné les foules...

Mais vous, vous allez nous faire assister, sans aucun doute, à un procès très décalé devant un tribunal arbitral constitué pour l'occasion.

Culture contre foot, quelle idée ?

Vous êtes plein de talent, et vous l'avez voulu ainsi...

Et nous y revenons donc : tradition et modernité, être très sérieux... mais ne pas se prendre au sérieux.

Je vous remercie et je vous laisse la parole".